Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1106

Artikel: Caisses maladie : le grand coût du grand âge
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022166

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CAISSES MALADIE

Le grand coût du grand âge

Simultanément, deux universitaires spécialisés dans l'économie et les finances publiques, l'un romand, le Genevois Peter Tschopp, conseiller national, l'autre zurichois, Ernst Buschor, candidat PDC au conseil d'Etat, professeur à la Haute école de Saint-Gall, ont proposé de financer de manière séparée par le budget public l'assurance-maladie des personnes âgées, dès 65 ans ou 70 ans.

(*ag*) Cette suggestion ne dépasse pas pour l'instant le stade des idées que l'on lance dans le débat. Mais elle rencontre un intérêt particulier dans les milieux patronaux qui savent pertinemment que leur part, en tant qu'employeur, au financement de l'assurance-maladie est très basse en comparaison européenne. Moyenne dans les pays de la Communauté: 31,9%; moyenne en Suisse: 8,8%. Faut-il donc casser la solidarité entre les âges, entre les actifs et les non-actifs ?

Quelques remarques.

● La croissance des coûts, en fonction de l'âge, une fois franchi le stade de la prime enfance, est incontestable. Mais est-ce une surprise ? A partir de 65 ans, la barre des 2000 francs de dépense annuelle est franchie. Comme le montre un schéma de la caisse maladie du canton de Berne, reproduit par la *NZZ* (16.10.1992), les dépenses augmentent très rapidement à partir de ce moment-là, pour atteindre 6000 à 7000 francs par année.

● La révision complète de la loi sur l'assurance-maladie est en cours. La commission du Conseil des Etats a achevé ses travaux. On observe depuis le dépôt du rapport Schoch une recherche de consensus. Preuve en soit: le principe de l'assurance obligatoire n'est plus contesté. Le moment est-il bien choisi pour déclarer dépassé ce qui n'a pas encore abouti et exigera beaucoup d'autres efforts ?

● Le coût global de la santé n'est pas, en Suisse, exceptionnellement élevé, même si les prestations sont de haut niveau. Le rang suisse est dans la moyenne des pays de même standard économique. Il représente 25 milliards ou le 8% du Produit intérieur brut.

Certes une meilleure maîtrise des dépenses est un objectif permanent. Mais la sensibilité de l'opinion tient à la hausse des primes qui sont le reflet d'un financement inadéquat. Si la part des cantons et des communes est relativement élevée (1/3), la contribution de la Confédération est faible (1/25). En revanche, le coût reporté sur les caisses et les patients dépasse de beaucoup la moyenne européenne. Le paiement des primes par tête est aussi socialement inéquitable. La première tâche est donc de régler les modalités de financement.

● Un financement exclusivement public pour les personnes âgées aurait l'inconvénient majeur de les faire apparaître, avec des coûts sans cesse grossissant au budget, comme une catégorie à part, assistée. On aura, distendant le lien communautaire, les vieux. Ils seront à charge avec les agriculteurs payés par paiements directs. Le phénomène de rejet que l'on veut éviter dans la population active se retrouvera devant l'alourdissement du budget. Certains cantons, Vaud par exemple, ont connu des caisses réservées aux personnes de plus de 65 ans. Lorsqu'elles furent créées, elles correspondaient à une nécessité sociale. Mais tous ceux qui ont connu la charge budgétaire qu'elle représentent et les remarques qu'elles inspirent ne souhaitent pas l'extension d'une telle formule.

● En cotisant durant sa vie active, l'assuré paie pour lui-même en fonction de son espérance de vie. Couper cette autonomie de manière arbitraire, à 65 ans, à 70 ans, c'est faire régresser les personnes âgées au rang de pupilles de l'Etat. Psychologiquement inacceptable.

● Le débat a un mérite, celui d'attirer l'attention sur le coût des soins et de l'encadrement des personnes âgées. Il doit impliquer un effort public accru, mais dans le financement global des institutions de santé. Une augmentation de l'impôt indirect, donc de la TVA, en serait la conséquence. Mais là, on se heurte, une fois de plus, au refus de la droite d'augmenter la quote-part du prélèvement fiscal par le moyen d'un impôt sur la dépense, redistribué de manière sociale.

Le premier verrou qu'il faudrait faire sauter, c'est celui-là. ■

FRONTIÈRES

Pas si perméables

(*cfp*) L'hebdomadaire *Dreiland Zeitung*, édité par la *Basler Zeitung*, a publié un dossier sur la concurrence transfrontalière dans la Regio Basilensis. Centré sur le domaine de la construction, il montre que la perméabilité du marché à l'intérieur de la CE n'est pas totale.

Les entrepreneurs badois craignent deux concurrences, celle des pays de l'Est, qui bénéficient d'une main-d'œuvre bon marché, et celle des Suisses *«retranchés derrière leur politique protectionniste»*. Les difficultés des petites entreprises françaises pour s'établir dans le Bade-Wurtenberg sont grandes. Les normes sur la construction sont ausssi un obstacle qu'une entreprise française ne surmonte pas aisément. Il y a plus souvent des ouvriers allemands sur un chantier en Alsace que le contraire, disent les entrepreneurs. Le commentateur des différentes réponses, Urs Weber, estime que l'ouverture des frontières marquera le début d'une reprise dans la région.

Cash, quant à lui, a consacré une étude à la construction dans la région allemande voisine de la Suisse orientale. Toujours davantage d'entreprises suisses de la construction sont actives en Allemagne du sud, à Constance par exemple. Les frais salariaux suisses sont compétitifs parce que des salaires nominaux élevés, pour l'Allemagne, sont moins majorés de frais complémentaires. De plus, il y a en Suisse moins de vacances, un horaire de travail plus élevé, moins de prestations sociales qu'en Allemagne. Un responsable germanique fait observer que les Suisses peuvent présenter des offres 20 à 25% plus basses que les offres locales.

Des mesures restrictives de nature corporatives sont envisagées pour barrer la route aux entreprises suisses. Mais seraient-elles valables en cas d'adhésion à l'EEE ? Le défi des marchés publics existe. Il n'est pas automatiquement gagné par l'un ou par l'autre des partenaires. ■